

La galerie parisienne "Cultures Croisées", Les jardins du Château Renaissance de La Chatonnière en partenariat avec la Mairie d'Azay-le-Rideau

créent en 2005, le "Grand Prix de La Chatonnière"
1^{er} concours international de peinture et de photos, dédié aux fleurs et aux jardins

Règlement du concours : (MAJ 24 avril 2005, sous réserve de modifications, sans préavis)

Les inscriptions sont ouvertes de 12 avril au 25 mai 2005

> **Le Grand Prix de La Chatonnière est doté de nombreuses récompenses et prix prestigieux :**

la Médaille d'or de la ville d'Azay-le-Rideau, une semaine d'hébergement à l'hôtel de Biencourt à Azay, la présence des oeuvres sur les sites internet partenaires, d'autres prix viendront s'y ajouter avant le 3 juillet. Un jury prestigieux (journalistes et critiques d'art de titres nationaux) désignera les plus belles oeuvres.

> Une exposition des oeuvres sélectionnées pour le concours aura lieu à la **salle des Mariages de Azay-le-Rideau, du 20 juin au 3 juillet 2005.**

> La **remise des prix**, en présence de nombreuses personnalités, aura lieu le **dimanche 3 juillet 2005**, dans la salle de Mariage d'Azay-le-Rideau.

A. Conditions de participations

Ce concours international est ouvert aux peintres et photographes sans restriction du lieu ou pays de résidences ni limite d'âge.

Deux catégories : "fleurs et jardins" ou "Jardins de La Chatonnière" (voir également point 4)

Techniques et formats : huiles, aquarelle, acrylique, collage, pastel, tirage photographique. Les formats acceptés : de 4 (figure 33x 24-paysage 33x 22- marine 33x 19) au 30 (figure 92x73 – paysage 92x 65 – marine 92x 60). Les œuvres doivent être prêtes pour l'accrochage, encadrés ou sous cache (pour les huiles). (les sous-verre à pinces seront refusés)

A. Pour participer trois possibilités :

A1 > par lettre simple : joindre son bulletin d'inscription annexée au présent règlement, deux photos papier 14*10 des œuvres à concourir, ainsi que son Cv, accompagné d'un cheque de frais de dossier de 12 euros à l'ordre de On Line International / Galerie "Cultures Croisée". Par lettre les frais de dossier seront définitivement acquis par les organisateurs que l'artiste soit ou non présélectionné pour participer au concours.

A2 > par mail, galerie@crossline.com - joindre deux photos en fichier .jpg < 500ko, des œuvres à concourir, son Cv, Mettre dans l'objet de leur message « Grand prix de la Chatonnière » et demander un accusé de réception du mail. Si il est sélectionné, les frais de dossier de 12 euros, seront demandés par envois postale avec le bulletin d'inscription à télécharger sur le site "www.crossline.com" puis "Grand Prix de La Chatonnière

A3 > Se présenter avec deux oeuvres, uniquement le 11 ou 12 juin 2005, au Chateau de La Chatonnière, lors de la Fête des Lys et des Roses, route de Langeais, 37190 Azay-le-Rideau. (Attention entrée payante 7 euros), (Merci, si possible, de vous munir d'un dossier de travail (book), un CV, afin de compléter la présentation au comité de sélection.

B. Dépôt des œuvres : 2 possibilités pour les candidats ayant reçu une réponse positive du jury de présélection

B1 > Les candidats seront priés d'envoyer, à leur frais et sous leur responsabilité, par le transporteur de leur choix, l'œuvre présélectionnée, avant le 20 juin à la Mairie d'Azay-le-Rideau / salle de Mariage, 44-46, rue Nationale, 37190 Azay-le-Rideau, ou de déposer l'oeuvre présélectionnée le lundi 20 avant midi à la Mairie.

B2> Les candidats peuvent également déposer l'oeuvre présélectionnées, uniquement le 11 ou 12 juin (lors de la fêtes des Lys et des roses, au Château de la Chatonnière entrée payante 7 euros),

C. Droits de reproduction : Les artistes primés acceptent de céder les droits de reproduction aux organisateurs et aux sponsors du concours à des fins publicitaire, promotionnels ou marketing (utilisation gratuite des reproductions des œuvres primées sur les prospectus publicitaires, affiches, site internet, et dans des campagnes marketing et communication externes et internes des sociétés sponsors, toutes reproductions en vue de ventes étant exclus de ses droits);

4. Participation dans la catégorie "Jardins de La Chatonnière"

Le "**passé-artiste Chatonnière**" permet aux candidats voulant concourir dans cette catégorie de peindre ou photographier dans les jardins du château durant Sept (7) jours consécutifs pour un prix forfaitaire de 12 euros. Le "**passé-artiste Chatonnière**" vous sera délivré à l'entrée des jardins sur présentation d'un justificatif professionnel ou de votre matériel de travail. Un bulletin d'inscription vous sera également remis. Les 10 premiers passés seront délivrés gratuitement. L'oeuvre ou la photo devra être créée, entre le 1 mai et le 20 juin 2005, dans les jardins de la Chatonnière.

Il est obligatoire de s'inscrire au concours au plus tard le 12 juin 2005 à la Chatonnière et de s'acquitter des frais de dossier de 12 euros à l'ordre de "On Line International/Galerie Cultures Croisées". Tous les candidats inscrits dans cette catégorie "Jardins de La Chatonnière" seront jugés par le jury final, il n'y aura pas de présélection dans cette catégorie. La délivrance du "passé-artiste" n'est pas subordonnée à la participation au concours

5. Formalités Diverses : Les assurances tant pour le temps du transport ou pour l'exposition sont à la charge de l'artiste. Bien que tous les efforts au bon déroulement de l'exposition et du concours seront entrepris par les organisateurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation des oeuvres confiées. Les participants seront tenus de signer une décharge de responsabilité spécifique destinée à la Maire d'Azay-le Rideau. L'inscription au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement ainsi que les choix du jury qui seront sans appel. Tout retard pour le jour d'accrochage entraîne annulation d'inscription

6. Enlèvements des oeuvres. Le transport de retour des oeuvres doit être prévu par l'artiste. Les organisateurs demandent d'enlever les oeuvres le jour même de la fermeture de l'exposition c'est-à-dire le 3 juillet 2005 entre 15h et 17h, ou d'avoir prévu un emballage de réexpédition, avec adresse exacte et frais correspondants pour mise à la poste le lundi matin. Le bulletin d'inscription doit être accompagné de précisions au sujet des modalités choisies pour dépôt et enlèvement des oeuvres.

A partir du lundi 4 juillet, les oeuvres non enlevées par l'artiste ou son transporteurs, seront déposées en garde meuble au nom de l'artiste, les frais restant à sa charge.

7. Facilités : pour votre séjour sur place, les établissements partenaires sont à proximité du lieu de l'exposition : l'hôtel de Biencourt et le Château de Gerfaut propose des chambres de 45 à 65 euros et de 80 à 90 euros. Ils offrent aux participants les petits-déjeuners. Et 10% pour les séjours de plus de 2 nuit. Les chambres "Etapas gourmande" offre des bons de repas gratuits pour une nuit passée dans l'établissement.

Renseignements et inscriptions à adresser à :

**Galerie "Cultures Croisées",
41, rue Blanche 75009 Paris
tél. 01 48 78 42 72**

Chateau de la Chatonnière 02 47 45 40 29
Mairie de Azay-le-Rideau 02 47 45 22 11 - Office du tourisme Pays d'Azay-le-Rideau 02 47 45 44 40
www.crossline.com puis "Grand Prix de La Chatonnière"